

APPENDICE II-A

Secteurs coréens couverts aux termes de l'article XVI de l'AGCS

Pour les secteurs et sous-secteurs suivants, les obligations de la Corée aux termes de l'article XVI de l'Accord général sur le commerce des services et précisées dans la liste des engagements spécifiques de la Corée dans le cadre de l'AGCS (GATS/SC/48, GATS/SC/48/Suppl.1, GATS/SC/48/Suppl.1/Rev.1, GATS/SC/48/Suppl.2, GATS/SC/48/Suppl.3, et GATS/SC/48/Suppl.3/Rev.1) sont visées par les améliorations suivantes.

Secteur/Sous-secteur	Améliorations en matière d'accès aux marchés
Services de recherche-développement	
a. Services de recherche et de développement en sciences naturelles	Insérer les nouveaux engagements et inscrire « Néant » pour les modes 1 et 2, « Non consolidé » pour le mode 3, et « Non consolidé, sauf comme indiqué dans la section consacrée aux engagements horizontaux » sous le mode 4.
b. Services de recherche et de développement en sciences humaines et sociales	Modifier les limitations applicables aux modes 1 et 2, et remplacer « Non consolidé » par « Néant ».
c. Services de recherche et de développement interdisciplinaires	Insérer les nouveaux engagements et inscrire « Néant » pour les modes 1 et 2, « Non consolidé » pour le mode 3, et « Non consolidé, sauf comme indiqué dans la section consacrée aux engagements horizontaux » pour le mode 4.
Services de sondage d'opinion et d'étude de marché	Modifier les limitations applicables des modes 1 et 2, et remplacer « Non consolidé » par « Néant ».
Services accessoires aux industries extractives	Modifier les limitations applicables aux modes 1 et 2, et remplacer « Non consolidé » par « Néant ».